

Plainte mineur sur mineur

Par Love622, le 12/07/2010 à 10:22

Bonjour,

Bonjour , je suis accuser d' aggression sexuel sur mineur de 15 ans. Au moment des fait j avais 17 ans et la victime 14 ans. La victime a déclarer être volontaire et consentante , il n y a eut ni violence, ni quoi que ce soit. La victime la dit a sa mère dans un premier temps et sa mère a porter plainte dans un deuxième temps.

Entre moi et la victime il y a eut bisou et caresse sur la poitrine, bref... Elle a aussi dénoncer sont cousin avec qui elle avait coucher plusieurs fois avec (toujours consentante et volontaire) qui lui avait 15 ans au moment des fait.

J ai une garde a vu lors de ma convocation au comissariat (normal), et je passe au juge pour enfant très prochainement, j aimerai savoir a quel peine je doit m attendre sachant que apparement le père de la victime aurai dit au brigadier chef que je regretter etc...

Je vous remerci par avance de ceux qui m auront lu et attend impatiemment une réponse. Merci d'avance.

Coordialement